

La ménagère

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1908)**

Heft 21

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA MÉNAGÈRE

AVOUEZ qu'il faut un certain courage pour oser encore parler de l'influence et de l'activité de la femme dans la famille.

Aujourd'hui, l'homme qui n'est pas « féministe » — on sait ce que cela veut dire — est un autocrate, un tyran, un malappris ou un sot. On peut choisir.

Le sanctuaire de la famille, dont elle était le bienfaisant génie, ne suffit plus à la femme. Elle veut descendre — « descendre » est bien le mot — dans la lice où se consume, dans l'agitation et dans la lutte, toute l'activité masculine. Pour avoir une place en cette enceinte enfiévrée, la femme bataille fort et ferme. Et si l'homme résiste à cette obstination, c'est moins, sans doute, par égoïsme, comme on le prétend dans le camp féminin, que parce qu'il se rend mieux compte de la situation. Quoiqu'il en soit, cependant, la victoire finira par rester au sexe faible — victoire peut-être passagère —, non point que celui-ci ait la logique et le bon droit de son côté, mais tout simplement parce qu'ainsi le veut une traditionnelle galanterie : « Place aux dames ! »

Toutefois, il en sera pour ces dames comme il en est pour ces affreux hommes, toutes ne pourront siéger au Grand Conseil ou au Conseil communal, être « doctresses », « avocates » ou « ingénieures ». Il y en aura toujours qui resteront simples ménagères, comme ci-devant ; et celles-ci auront choisi la bonne part, qui ne leur sera point disputée.

Ménagère, quel beau titre !

Lorsqu'on s'avisa que l'école, pour suppléer l'enseignement familial, souvent insuffisant, pouvait, elle aussi, donner à nos enfants des leçons de pratique, on tenta nombre d'expériences intéressantes.

Ainsi, à Bruxelles, dans une des écoles ménagères, on décida que tous les jours un certain nombre d'élèves sont tenues de faire prendre un bain complet à quelques-uns des bébés du jardin d'enfants situé tout près de l'école. Ces baigns sont donnés non pas dans des baignoires spéciales, mais dans les baquets qui servent à laver le linge chez les gens pauvres.

Un médecin célèbre approuvait fort cette tentative et demandait qu'on apprît aux jeunes filles à donner des soins aux bébés. Il voulait qu'elles fussent familiarisées avec les principes de l'hygiène infantile. C'était, d'après lui, un des meilleurs moyens de combattre la mortalité des nouveau-nés, si effrayante. Que de petits êtres

seraient sauvés, si les mères savaient appliquer les premières prescriptions médicales ! C'est tout un art que de bien soigner les enfants, et il n'est pas le moins utile.

Quand les premiers cours d'économie domestique furent créés dans les écoles de filles, on ne manquait pas de se moquer un peu aussi. On proclamait que c'était vouloir rabaisser le rôle de la femme à celui de ravaudeuse de bas. Il fut facile de répondre que le gouvernement du foyer familial est digne de toute l'ambition féminine.

Oui, il s'agit avant tout de faire de nos jeunes filles des ménagères qui sauront coudre, repasser, faire la cuisine, rendre leur intérieur agréable, économiser le salaire de l'ouvrier ou du petit employé qu'elles auront plus tard pour mari, se préparer à l'accomplissement de leur rôle dans la famille.

Dans certaines écoles, le cours de cuisine, qui n'est pas l'un des moins importants, est divisé en deux parties :

La première est traitée par un médecin et comprend l'étude, l'analyse et la composition des mets les plus sains et les plus propres à réparer les forces. C'est, on le voit, un véritable cours d'hygiène alimentaire.

La seconde partie du cours consiste dans l'étude pratique de la confection des mets. Oh ! pas de raffinements recherchés, qui ne sont qu'à la portée des riches ! On apprend aux élèves des préparations peu coûteuses, simples et bonnes. Les cours scolaires de cuisine doivent concourir à développer le bien-être, et non la gourmandise.

Et à ce propos, qu'on nous permette de citer encore un médecin, qui venait de voir à l'œuvre, dans une école, des petites ménagères.

« C'est chose des plus urgentes, disait-il, que ce que l'on vous enseigne là. Il arrive si souvent, dans les ménages, que la santé de l'un ou l'autre des époux, celle des enfants surtout, est atteinte par le mauvais choix des mets ! Vous vous éviterez bien des maladies, à vous et aux vôtres, par une alimentation quotidienne non pas plus luxueuse, ni plus délicate, mais plus méthodique et d'un meilleur choix. »

On connaît le mot de Napoléon, la veille d'une bataille, parcourant son camp. Il s'était arrêté devant un groupe de soldats en train de faire leur potage et demandait à goûter la soupe qui mijotait sur un feu clair. On le servit :

— Bonne soupe ! fit-il. Et il ajouta : « Vous vous battrez bien demain ! »

Les veuves, contre toute attente, ne réagirent pas, et cette résignation muette entra comme une écharde dans mon cœur d'homme sensible aux maux des locataires. Onze enfants entre les deux, et sur la rue dans six mois !... Vrai, elles m'eussent écrit des impertinences que j'aurais été plus à mon aise.

Hélas ! les impertinences — je ne l'appris que plus tard — ne firent pas défaut. Les deux ménagères, retrouvant soudain leur vocabulaire de Vert-Vert chez les visitandines, remplirent le village des moisissures de mes lambris et de la dureté de mes procédés. Mauvert était un ange du bon Dieu à côté de Lancelin et ne faisait, au surplus, que son devoir. Un régisseur peut être raide — il est payé pour ça — mais un propriétaire qui vient lui-même réclamer son argent le lendemain du terme et met à la porte, parce qu'elles ne peuvent le satisfaire immédiatement, deux veuves chargées de famille, cela crie vengeance au ciel et aux hommes...

Conclusions : Hercule-Isidore Lancelin, homme doux, citoyen bienveillant, patriote paisible, traîné dans la boue, mis plus bas que terre et... personne pour louer mes logements. Qui voudrait habiter une maison pourrie, malsaine, hantée par un propriétaire inique dont la partialité et les intempestives apparitions sèment la guerre parmi des gens qui, avant lui, vivaient dans une fraternelle concorde ?

Erreur ne fait pas compte, me dis-je ; je m'y suis

Nous avons aussi notre « horn » !

Un Bernois, fier de ses montagnes de l'Oberland, raillait un Vaudois à cause de la pauvreté de notre canton en très hautes cimes.

— Vous avez, il est vrai, l'Oldenhorn, et encore le canton de Vaud n'en possède-t-il qu'un morceau ; mais chez nous vous trouvez le Faulhorn, le Rothhorn, le Wetterhorn, le Schreckhorn, le Finsteraarhorn et bien d'autres « horn » encore !

— Peuh ! nous avons mieux que ça !

— Mieux que le Finsteraarhorn ?

— Oui, nous avons l'Yv...orne !

PÉTITION DAI COURTENE

A elliau monsu qu'on lau dit lo-Grand Conset et que l'ant lau tenâblie pè Lozena.

Vo no z'ein fêde dâi balle, elliau monsu ! Yè oû dere l'autr'hî que vo z'avâi décidâ que no z'autro, courtene, crâo de lizé, sarâi dèfèindu de no laissi dècoute lè tserrâre et pâo-t'ître assebin dè coute lè z'ottô, lè carrâie et que sè-io bin pou iô. Eh bin, laissi mè vâi on locon vo dere oquie, mè que su vilhîe, la pe vilhîe courtene de Pantet-Nâ, et que i'è vu bin dâi z'affère dein ma via. Porquie volîai-vo no gravâ de restâ iô on no z'a betâie peindeint bin grand teimps ? Ai-no fé dau mau, dite-vâi ? Po mon compto, vo prometto que i'è la concheince asse bliantse que la tsemise à noutron syndique quand l'è que va à la Municipalité. M'âi-vo jamé oû redzipetâ oquie que i'ausso vu ? On dzo dau saillî passâ qu'on conselié communal, lo Davi à Krutse, l'a risquâ de mè tsesi contro ein s'ein alleint, mè su-iô plliainta ? Et quand la Fanchette à Jacobin frequeintâve et couennâve avoué son Toine drâi dè coute mè, è-io pî levâ la leinga ?

Vo dite que l'è rappoo à l'òdeu que no faut dèdyerpî. Ma, qu'è-te que cein pâo bin no fère. Sè pardieu prau que pè lè tserrâre passe tote sorte de dzein et de bite que cheintant pas tant bon, ma no z'autro on lâi è accotoumâ et vo z'ai trau de pedî por no, du que no no sein jamé pllieinte qu'on cheintâ mau dècoute lè tsemin.

Vo z'âi de à clli Grand Conset que l'ètai po la prouprèti et la bouna façon que no faillâi via ! L'è veré qu'on no coffèie dâi coup : dâi z'hommo, mîmameint dâi tsin que no lâivant la tsamba contro, dâi dzenelhié que no caillant dessus, m'â cein vâo-te lè fère botsi de no z'emigrâ llièin dâi tserrâre. L'è adan qu'on va no coffèi.

Atiuta-vâi, monsu, se vo n'èbrequâ pas voutra loi, eh bin, no vollièin no z'assocî einseimblie,

mal pris, mais on a la foi ou on ne l'a pas, et je l'ai, moi. Mon collègue Hercule, l'ancien, n'a pas accompli ses grand travaux en un seul jour. Non moins persévérant que lui, puisque ma première méthode n'a pas réussi, j'en essayerai une seconde que je vois d'ici, luisante et infaillible comme le crâne chauve de mon ami l'ex-premier secrétaire de la chancellerie d'Etat.

La fraternité ne doit pas être un vain mot, et j'ai manqué de fraternité. Jusqu'au triomphe définitif du nouvel ordre social que me devra l'humanité, le propriétaire — pour ces pauvres esprits routiniers que n'a pas encore éclairés le nouveau cours — reste malgré tout l'ennemi ; d'où méfiances, jalousies, levains d'aigreur, ferments de disputes.

Je vais donc charger un de mes locataires de me remplacer auprès des autres. L'égalité est un besoin inné au cœur de l'homme, comme la soif au gosier, la faim à l'estomac. Ce fondé de pouvoirs, *primus inter pares* — j'ai fait mon latin — sachant mieux que moi se mettre au niveau de ses colocataires, comprendre leurs aspirations, tenir compte de leurs besoins individuels ou collectifs, versera sur ces rouages grinçants l'huile de la concorde, le baume de la tolérance réciproque. Il percevra les termes, soignera les réparations courantes, me proposera les améliorations désirables. Alors tous, sans gêne à l'endroit d'un égal, promus en dignité, heureux de ma confiance, reconnaîtront la sagesse de mes vues et la pureté de mes intentions.

FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

4

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité directement avec MM. Payot et Cie, éditeurs, à Lausanne.)

PROPRIÉTAIRE

PAR LE Dr CHATELAIN.

Leur dispute a fait scandale à Saint-Marin ; on n'ose plus dire qu'on habite la maison. Mlle Barbizon elle-même, une dame très comme il faut, qui ne se mêle jamais des affaires des autres, trouve la situation intolérable... Si les veuves restent, tous les autres s'en iront ; c'est à prendre ou à laisser...

Malheur aux minorités ! Je ne puis pourtant pas laisser décrier mon immeuble ; ce serait anéantir dès le début le succès de mes plans humanitaires. J'écris donc aux deux veuves qu'à mon grand regret je dois maintenir la résiliation de leurs baux, mais que — eu égard à leur position — je leur fais remise entière du terme arriéré. Enfin, la vétusté de mon escalier étant une occasion de chute, je le changerai entièrement, pour gain de paix.